ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2003 ET 2002

Les états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre le rendement de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de Banque Laurentienne du Canada ont été préparés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables spécifiées par le surintendant des institutions financières du Canada. Les états financiers contiennent certains éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction en tenant compte de leur importance relative. L'information financière contenue dans ce rapport annuel est conforme avec ces états financiers.

La direction est responsable de s'assurer de la fidélité et de l'intégrité des données financières. Elle est également responsable quant à la mise en place des systèmes comptables visant à produire cette information. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour s'assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, les latitudes autorisées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés se conforment aux exigences réglementaires et par une fonction d'intégration des risques et de gestion du risque opérationnel qui veille à s'assurer de la maîtrise adéquate des risques, à documenter ceux-ci et à en mesurer l'impact financier. De plus, les vérificateurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le surintendant des institutions financières du Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que la Banque respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, ainsi que le Code des pratiques commerciales et financières saines de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les vérificateurs indépendants Ernst & Young s.r.l., nommés par les actionnaires, vérifient les états financiers consolidés de la Banque et présentent le rapport qui suit.

Les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et le surintendant des institutions financières du Canada rencontrent périodiquement, en présence ou en l'absence de la direction, le comité de vérification pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des guestions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et de l'analyse par la direction des résultats d'exploitation et de la situation financière qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes et entre apparentés, par l'entremise du comité de vérification et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs externes.

Raymond McManus
Président et chef de la direction

Robert Cardinal
Premier vice-président exécutif
et chef de la direction financière

Montréal, Canada Le 2 décembre 2003

Rapport des vérificateurs aux actionnaires de Banque Laurentienne du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Banque Laurentienne du Canada aux 31 octobre 2003 et 2002, ainsi que les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Banque Laurentienne du Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2003 et 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l. Comptables agréés

Montréal, Canada Le 2 décembre 2003

Bilan consolidé

Aux 31 octobre

En milliers de dollars	Notes	2003	2002
ACTIF			
Liquidités			
Encaisse et montants à recevoir d'autres institutions financières sans intérêt		100 001 \$	168 726 \$
Dépôts à d'autres institutions financières, portant intérêt		622 923	264 972
Chèques et autres effets en transit, montant net		111 809	19 973
Choques of duties of the anoly more and the		834 733	453 671
Valeurs mobilières	3 et 22		
Portefeuille de placement	0 01 22	2 064 301	2 084 585
Portefeuille de négociation		1 006 575	965 472
1 ortologino de Hogoolation		3 070 876	3 050 057
Actifs achetés en vertu d'ententes de revente		882 036	869 830
Prêts	4 et 5	002 000	000 000
Personnels	4 61 3	3 646 070	3 865 455
Hypothécaires résidentiels		5 274 128	6 645 899
**		705 101	955 772
Hypothécaires commerciaux			
Commerciaux et autres		1 571 491	1 872 901
D. C.		11 196 790	13 340 027
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(163 177)	(217 881)
. .		11 033 613	13 122 146
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		235 286	332 077
Immobilisations ,	6	114 479	160 597
Écarts d'acquisition	7	54 029	54 029
Autres éléments d'actif	8	512 716	553 209
		916 510	1 099 912
		16 737 768 \$	18 595 616 9
DACCIE ET AVOIR DEC ACTIONNAIREC			
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	_		
Dépôts	9		
Particuliers			12 007 957 \$
Entreprises et autres		2 784 357	2 960 317
		13 292 949	14 968 274
Autres			
Engagements afférents à des actifs vendus à découvert		969 663	861 020
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	22	173 246	447 862
Acceptations		235 286	332 077
Autres éléments de passif	10	751 484	716 907
		2 129 679	2 357 866
Débentures subordonnées	11	400 000	400 000
Part des actionnaires sans contrôle dans une filiale	17	41 827	47 106
Avoir des actionnaires			
Capital-actions	12		
Actions privilégiées		200 000	200 400
. •			
Actions ordinaires		246 813	246 230
Actions ordinaires Bénéfices non répartis		246 813 426 500 873 313	375 740 822 370

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

L. Denis Desautels, O.C.

Le président du conseil

Raymond McManus Le président et chef de la direction

État consolidé des résultats Pour les exercices terminés les 31 octobre

En milliers de dollars, sauf les données par action	Notes	2003	2002
Revenu d'intérêt			
Prêts		870 519 \$	887 268 \$
Valeurs mobilières		76 502	73 341
Dépôts à d'autres institutions financières		11 658	5 022
		958 679	965 631
Frais d'intérêt			
Dépôts et autres éléments de passif		587 711	591 905
Débentures subordonnées		27 742	27 750
		615 453	619 655
Revenu net d'intérêt		343 226	345 976
Provision pour pertes sur prêts	4	54 000	111 000
		289 226	234 976
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		101 452	112 841
Gain sur cession de succursales	2	69 946	_
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		50 858	61 867
Commissions de courtage		16 729	19 201
Revenus de régimes enregistrés autogérés		12 635	13 192
Revenus tirés de la vente et de la gestion de fonds communs de placement		10 654	13 884
Revenus d'assurance		6 694	5 280
Revenus de titrisation	5	1 048	16 129
Autres		16 704	12 049
		286 720	254 443
		575 946	489 419
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages sociaux		204 944	198 694
Frais de locaux et technologie		128 982	120 140
Frais de restructuration	15	19 725	(629)
Autres		88 129	89 128
		441 780	407 333
Revenu avant impôts sur le revenu et part des actionnaires			
sans contrôle dans le revenu net d'une filiale		134 166	82 086
Impôts sur le revenu	16	38 659	32 424
Revenu avant part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale		95 507	49 662
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net d'une filiale	17	3 640	5 318
Revenu net		91 867 \$	44 344 \$
District the second sec		10.010	15.050
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le revenu y afférents		13 943	15 058
Revenu net attribuable aux actionnaires ordinaires		77 924 \$	29 286 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)		23 416	23 095
Nombre moyen d'actions ordinaires après dilution (en milliers)		23 457	23 288
Revenu net par action ordinaire	18	20 401	20 200
de base	10	3,33 \$	1,27 \$
dilué		3,32 \$	1,26 \$
dido		υ,υ2 ψ	1,20 φ

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires Pour les exercices terminés les 31 octobre

En milliers de dollars	Notes	2003	2002
CAPITAL-ACTIONS	12		
Actions privilégiées			
Solde au début de l'exercice		200 400 \$	160 400 \$
Émission au cours de l'exercice		-	100 000
Rachat au cours de l'exercice		(400)	(60 000)
Solde à la fin de l'exercice		200 000 \$	200 400 \$
Actions ordinaires			
Solde au début de l'exercice		246 230 \$	234 240 \$
Émissions au cours de l'exercice		583	11 990
Solde à la fin de l'exercice		246 813 \$	246 230 \$
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS			
Solde déjà établi		375 740 \$	385 093 \$
Effet de l'adoption de la nouvelle convention comptable			
sur les écarts d'acquisition, net des impôts y afférents	1 et 7	-	(9 670)
Solde redressé		375 740	375 423
Revenu net		91 867	44 344
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts sur le revenu y afférents		(13 943)	(15 058)
Actions ordinaires		(27 164)	(26 854)
Frais d'émission d'actions privilégiées, nets des impôts sur le revenu		-	(2 115)
Solde à la fin de l'exercice		426 500 \$	375 740 \$
TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES		873 313 \$	822 370 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie Pour les exercices terminés les 31 octobre

En milliers de dollars	2003	2002
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Revenu net	91 867 \$	44 344 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :		
Provision pour pertes sur prêts	54 000	111 000
Gains sur les activités de titrisation	(1 859)	(9 818)
Pertes nettes (gains nets) sur disposition d'immobilisations	2 491	(335)
Frais de restructuration	19 725	(629)
Gain sur cession de succursales	(69 946)	_
Gains nets sur disposition de valeurs mobilières détenues aux fins de placement	(14 043)	(8 507)
Charge d'impôts futurs	15 425	10 849
Amortissements	43 142	40 075
Variation nette des valeurs mobilières détenues aux fins de négociation	(41 103)	(365 326)
Variation des intérêts courus à recevoir	5 423	(17 434)
Augmentation des gains non réalisés et des montants		
à recevoir sur les instruments financiers dérivés	(30 539)	(5 963)
Variation des intérêts courus à payer	53 590	3 037
Augmentation des pertes non réalisées et des montants		
à payer sur les instruments financiers dérivés	26 498	27 142
Autres, net	(20 710)	(52 491)
	133 961	(224 056)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette des dépôts	209 531	352 235
Variation nette des engagements afférents à des actifs vendus à découvert	108 643	191 363
Variation nette des engagements afférents à des actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	(274 616)	240 361
Émission d'actions privilégiées, nette des frais d'émission	_	97 885
Rachat d'actions privilégiées	(400)	(60 000)
Émissions d'actions ordinaires, nettes des frais d'émission	583	11 990
Rachat d'actions ordinaires d'une filiale	(6 637)	_
Dividendes, y compris les impôts sur le revenu y afférents	(42 816)	(42 807)
	(5 712)	791 027
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Flux de trésorerie nets affectés à l'acquisition d'actifs nets	(28 427)	30 882
Variation nette des dépôts à d'autres institutions financières, portant intérêt	(357 951)	(171 293)
Variation nette des valeurs mobilières détenues aux fins de placement	34 327	(328 461)
Variation nette des prêts	57 742	(456 403)
Variation nette des actifs achetés en vertu d'ententes de revente	(12 206)	(220 159)
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires	39 836	697 555
Acquisitions d'immobilisations	(11 229)	(33 595)
Flux de trésorerie nets résultant de la cession de succursales	165 112	_
Produit de disposition d'immobilisations	7 658	12 534
·	(105 138)	(468 940)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	23 111	98 031
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	188 699	90 668
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	211 810 \$	188 699 \$
Les espèces et quasi-espèces se détaillent comme suit :		
Encaisse et montants à recevoir d'autres institutions financières sans intérêt	100 001 \$	168 726 \$
Chèques et autres effets en transit, montant net	111 809	19 973
	211 810 \$	188 699 \$
Présentation d'informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts versés durant l'exercice	620 218 \$	602 624 \$
Impôts sur le revenu payés durant l'exercice	24 994 \$	30 163 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 octobre 2003 et 2002 (Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Banque Laurentienne du Canada (la Banque) ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf spécification contraire du surintendant des institutions financières du Canada, les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Les principales conventions comptables suivies dans l'établissement de ces états financiers consolidés, y compris les traitements comptables prescrits par le surintendant, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR.

La préparation d'états financiers, conformément aux PCGR, exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses, concernant principalement l'évaluation d'éléments, qui ont un effet sur les montants présentés aux états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations intersociétés.

Lorsque la Banque contrôle effectivement une filiale mais ne détient pas toutes les actions ordinaires et privilégiées, la part des actionnaires sans contrôle dans la valeur comptable nette de la filiale est présentée séparément de l'avoir des actionnaires au bilan consolidé de la Banque. La part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de la filiale est présentée déduction faite des impôts sur le revenu à titre d'élément distinct à l'état consolidé des résultats.

Les états financiers consolidés comprennent une participation dans une coentreprise, qui est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. En vertu de cette méthode, la Banque consolide sa quote-part de chacun des actifs, des passifs, des revenus et des frais.

VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières acquises avec l'intention première d'être conservées jusqu'à échéance ou jusqu'à ce que les conditions de marché rendent d'autres placements plus attrayants sont incluses au portefeuille de placement. Les valeurs mobilières à échéance fixe sont comptabilisées au coût amorti. Les autres valeurs mobilières sont comptabilisées au coût. Les gains et les pertes sur aliénation de valeurs mobilières ainsi que les dévaluations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables sont comptabilisés dans les autres revenus. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt.

Les substituts de prêts sont également inclus au portefeuille de placement. Ces titres sont des instruments de financement de clients, structurés comme des valeurs mobilières après impôts plutôt que des prêts ordinaires, afin d'offrir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Ces titres reçoivent le même traitement comptable que les prêts.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières acquises pour revente à court terme sont incluses au portefeuille de négociation et sont comptabilisées à la valeur marchande courante estimative. Les engagements afférents à des actifs vendus à découvert sont comptabilisées à titre de passif et inscrits à leur valeur marchande courante estimative. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont imputés aux autres revenus. Le revenu d'intérêt gagné ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt.

ACTIFS ACHETÉS EN VERTU D'ENTENTES DE REVENTE ET ACTIFS VENDUS EN VERTU D'ENTENTES DE RACHAT

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre d'ententes de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu d'ententes de rachat à des prix et des dates prédéterminés. Ces ententes sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les ententes de revente et les intérêts encourus sur les ententes de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et frais d'intérêt.

PRÊTS

Les prêts sont présentés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné.

Les prêts sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. S'ils ne le sont pas déjà, les prêts sont classés à titre de prêts douteux, lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en retard de 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement. Après 180 jours de retard, tous les prêts sont classés comme prêts douteux à moins qu'ils soient garantis ou assurés par un gouvernement du Canada (provincial ou fédéral) ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme douteux après un retard de 365 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et les valeurs comptables de ces prêts sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt et/ou par la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont appliqués à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et que, de l'avis de la direction de la Banque, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut revenir au statut régulier que si les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de ce prêt.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement des paiements de capital et d'intérêt, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les commissions et les honoraires relatifs aux prêts, reçus à titre d'intérêt ou relatifs au réaménagement des conditions de crédit, sont généralement imputés au revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts.

Les biens acquis en règlement d'un prêt sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais de vente, s'ils répondent à certains critères permettant de les classer comme des biens destinés à être vendus. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et classés dans la catégorie des biens correspondant à leur nature. La juste valeur des biens saisis est déterminée en fonction du cours du marché, du prix de biens semblables ou à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant mesuré initialement est constaté à l'état des résultats. Après la constatation initiale, les biens destinés à être vendus sont réévalués pour refléter les réductions ultérieures de valeur, ainsi que les augmentations de valeur ultérieures, sans toutefois excéder les pertes cumulées antérieurement. Quant aux biens saisis destinés à être détenus et utilisés, ils sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cadre normal de l'exploitation.

L'application de cette nouvelle recommandation n'a pas eu d'incidence importante sur les résultats de la Banque. Auparavant, les droits de propriété d'éléments d'actif acquis en règlement d'un prêt et destinés à la revente étaient aussi inclus aux prêts douteux au moindre du solde du prêt et de leurs valeurs de réalisation nettes.

PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés suffisants pour absorber les pertes probables de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées par les provisions pour pertes imputées aux résultats et réduites par les radiations nettes des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on pourra effectuer le recouvrement d'autres sommes.

Provisions spécifiques sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies prêt par prêt pour toutes les créances douteuses identifiées lors de la révision périodique du portefeuille de prêts commerciaux et hypothécaires. Ces provisions sont estimées en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties ou les prix du marché observables pour les prêts sont utilisés afin de mesurer les provisions. Pour les prêts personnels douteux, autres que les soldes de cartes de crédit et les prêts à l'investissement, une provision est établie en fonction de l'expérience de radiation des dernières années sur le solde de ces prêts. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision n'est établie ; cependant, les soldes sont entièrement radiés lorsque aucun paiement n'a été reçu pour une période de 180 jours. Pour les prêts à l'investissement douteux, une provision spécifique est établie prêt par prêt lors de la révision périodique du portefeuille.

Provisions générales sur prêts

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes potentielles, imputables à la détérioration de la qualité du crédit, liées à la tranche du portefeuille qui n'a pas encore été classée comme prêts douteux.

Une provision générale attribuée, estimée selon le profil de pertes historiques des dix dernières années et d'un facteur de référence au cycle économique, est calculée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette méthodologie permet d'attribuer spécifiquement la provision générale entre les groupes de prêts identifiés et de dégager une provision générale non attribuée.

La provision générale non attribuée reflète l'estimation des pertes potentielles du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions spécifiques et par la provision générale attribuée. Cette estimation tient compte des conditions économiques et de marché, du changement dans la composition du portefeuille, du jugement de la direction, ainsi que des risques associés au modèle.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ACCEPTATIONS

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par des clients de la Banque à des tiers et garantis par la Banque. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif dans le bilan. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un élément d'actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées sous la rubrique *Autres revenus*.

IMMOBILISATIONS

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthodes	Taux
Locaux	Solde dégressif	5 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire ou solde dégressif	10% à 30%

Les gains et pertes résultant de l'aliénation d'immobilisations sont inscrits à la rubrique Autres revenus.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels dont la durée de vie est tenue pour indéfinie sont soumis, au moins annuellement, à un test de dépréciation basé sur leurs justes valeurs. Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation potentielle est identifiée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La dépréciation découlant du test transitoire lors de l'application initiale, le 1er novembre 2001, a été imputée aux bénéfices non répartis d'ouverture (voir la note 7). Les dépréciations subséquentes sont imputées aux résultats des périodes aux cours desquelles les baisses de valeur se produisent.

La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux monétaires pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

TITRISATION DES PRÊTS

En vertu de programmes de titrisation, la Banque cède des blocs de prêts hypothécaires à des structures d'accueil, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. La titrisation de prêts hypothécaires fait partie des stratégies de gestion des liquidités et de gestion du capital de la Banque.

Depuis le 1er juin 2001, la Banque applique la Note d'orientation nº 12 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) portant sur les cessions de créances. Ces cessions sont comptabilisées comme ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs.

À ce moment, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge dans la vente, et inscrit le gain ou la perte réalisé à la vente au poste Autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées tels que des comptes de réserve, une ou plusieurs tranches de titres subordonnés, des droits de gestion et des marges d'intérêts excédentaires. Le gain ou la perte réalisé sur la vente dépend en partie de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés, en vertu de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour obtenir les justes valeurs, la Banque estime habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés - pertes sur créances, taux de remboursement par anticipation, courbe des taux d'intérêt et taux d'actualisation proportionnés aux risques encourus.

Les comptes de réserve associés à ces opérations sont initialement comptabilisés au coût et présentés dans les autres éléments d'actif. Ils sont subséquemment réévalués afin d'identifier les baisses de valeur durables.

Pour certaines opérations, la Banque conserve le droit, jusqu'à l'échéance des titres hypothécaires, à une marge d'intérêt excédentaire initialement comptabilisée au coût et présentée dans les autres éléments d'actif. Cette marge qui entre dans la détermination du gain ou de la perte à la date de cession, correspond à l'excédent de l'intérêt percu des débiteurs hypothécaires sur l'intérêt versé aux détenteurs de titres. À mesure que sont perçus les versements hypothécaires, cette marge diminue et le rendement dégagé est imputé au revenu d'intérêt. Toute moins-value durable, le cas échéant, est immédiatement imputée aux résultats.

Les tranches de titres subordonnés conservées sont également comptabilisées au coût et sont présentées avec les valeurs mobilières du compte de placement.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti aux résultats sur la durée des prêts cédés.

De plus, dans certaines opérations de titrisation, la Banque garantit le rendement et le remboursement du capital à l'échéance aux détenteurs de titres. Cette obligation est initialement comptabilisée à la juste valeur et réévaluée périodiquement, les variations de juste valeur étant imputées aux résultats.

Les transactions complétées avant le 1er juin 2001 sont comptabilisées selon les directives de l'abrégé des délibérations no 9 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA « Cessions de créances » et n'ont fait l'objet d'aucun retraitement. Les gains relatifs aux opérations complétées selon les anciennes normes sont amortis aux résultats lorsque les risques et les avantages importants relatifs à la propriété ont été transférés et qu'il n'y a plus de recours possible contre la Banque à l'égard de la contrepartie tirée de la vente. Lorsqu'un tel recours existait, la constatation de tout gain découlant de la vente était reportée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de recours contre le montant encaissé. Toute perte résultant d'une vente, le cas échéant, était constatée immédiatement.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La Banque offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Un de ces régimes offre également un volet à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par la Banque et les participants des régimes.

Pour les régimes à prestations déterminées, les employés retraités sont admissibles à des prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes basée sur les prestations futures et les hypothèses les plus probables selon la direction. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché. L'actif des régimes de retraite est évalué à sa juste valeur en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché. De même, cette méthode est utilisée pour calculer le rendement prévu de l'actif des régimes. La charge de retraite comprend : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu des actifs du régime, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, des coûts des services passés et des gains ou pertes actuariels, e) des gains ou pertes découlant d'événements spéciaux, et f) la variation de la provision pour moins-value.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes à prestations déterminées est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés couverts par les régimes à prestations déterminées. Le gain actuariel ou la perte actuarielle est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif, selon le plus élevé des deux montants. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes couverts. L'obligation transitoire découlant de l'application de la norme sur les avantages sociaux futurs, depuis le 1er novembre 2000, est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devraient normalement toucher des prestations en vertu des régimes, variant de 10 à 20 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, un de ses régimes offre un volet à cotisations déterminées pour certaines catégories d'employés. Les participants actifs à cette date avaient le choix de demeurer dans le volet à prestations déterminées ou de participer au volet à cotisations déterminées pour les années de participation futures. Les participants qui adhèrent au régime après le 1^{er} janvier 2001 participent obligatoirement au volet à cotisations déterminées. La charge, pour ce volet, correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

Autres régimes

La Banque offre certains avantages d'assurance santé et d'assurance vie à ses employés à la retraite. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes à prestations déterminées.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Banque a recours aux produits dérivés pour gérer ses risques à l'égard des taux d'intérêt et des devises, pour répondre aux besoins des clients et pour gagner un revenu dégagé de ses activités de négociation. Les produits dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt et de devises, les contrats à terme de taux d'intérêt et de devises et les options.

Les portefeuilles de produits dérivés sont inscrits au cours du marché lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans la rubrique Autres revenus. Lorsque les produits dérivés servent à gérer les propres risques de la Banque, les revenus et les charges sont constatés sur la durée de l'opération au revenu net d'intérêt, de même, les gains et les pertes réalisés sont généralement reportés et amortis au revenu net d'intérêt sur la durée de l'élément couvert.

IMPÔTS SUR LE REVENU

La Banque utilise la méthode du passif fiscal et comptabilise au poste *Autres éléments d'actif*, les actifs d'impôts futurs résultant de pertes fiscales et d'écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et montants à recevoir d'autres institutions financières sans intérêt et le montant net des chèques et autres effets en transit facilement convertibles en un montant connu d'espèces et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

REVENU NET PAR ACTION ORDINAIRE

La Banque calcule le revenu net de base par action ordinaire en divisant le revenu net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le revenu y afférents, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le revenu net dilué par action ordinaire est calculé en supposant que le produit reçu de l'exercice d'options est utilisé pour racheter des actions ordinaires à leur cours moyen pendant l'exercice.

RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Le 1er novembre 2002, la Banque a adopté, de façon prospective, la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions aux employés. La juste valeur des nouvelles attributions d'options d'actat d'actions, à partir de cette date, est constatée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits sont acquis. La valeur des options octroyées est estimée à l'aide du modèle d'établissement des prix des options de Black-Scholes en utilisant les meilleures estimations de la direction. Pour les attributions antérieures au 1er novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes, selon lesquelles aucune dépense de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont octroyées aux employés et toute contrepartie versée par les employés à l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions ordinaire.

La juste valeur des droits à la plus-value des actions (DPV) réglés en espèces, correspondant à l'excédent du cours de l'action sur le prix de levée, est constatée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits sont acquis.

BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus liés à ces biens sont inscrits à la rubrique Autres revenus à mesure que les services sont rendus.

CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

Relations de couverture

En décembre 2001, le Conseil des normes comptables a publié la note d'orientation en comptabilité nº 13 (NOC-13), intitulée « Relations de couverture ». Le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a aussi publié en juin 2002 le CPN-128, « Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture». La NOC-13 établit les critères pour l'identification, la désignation, la documentation et l'efficacité des relations de couverture, aux fins de l'application de la comptabilité de couverture. Le CPN-128 établit qu'un instrument financier dérivé autonome qui donne lieu à un actif financier ou à un passif financier et qui est détenu à des fins de transaction ou de spéculation ou ne répond pas aux conditions de la comptabilité de couverture exposées dans la NOC-13, devrait être constaté dans le bilan et évalué à la juste valeur, et les variations de la juste valeur devraient être constatées dans les résultats de l'exercice. Les dispositions entreront en vigueur pour l'exercice débutant le 1er novembre 2003 pour la Banque. L'application initiale de ces nouveaux traitements comptables ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Par ailleurs, il n'est pas possible de déterminer l'incidence de l'application de ces directives sur les résultats futurs, celle-ci dépendant, entre autres, de la nature et des fluctuations de justes valeurs des instruments financiers dérivés contractés.

Entités à détenteurs de droits variables

En juin 2003, l'ICCA a publié la note d'orientation nº 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables ». Cette note d'orientation précise les critères permettant d'identifier les entités à détenteurs de droits variables, le principal bénéficiaire des entités à détenteurs de droits variables et celui qui devra donc consolider ces dernières. Une entité à détenteurs de droits variables est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de la part de tiers. Cette note d'orientation s'appliquera à l'exercice débutant le 1er novembre 2004 pour la Banque, sauf en ce qui a trait à certaines obligations d'informations sur les activités des entités et le risque maximal de perte, qui s'appliqueront à partir du 1er février 2004. La Banque évalue présentement l'incidence de cette nouvelle note d'orientation.

2. ACQUISITIONS ET CESSION

2003

Cession de succursales à la Banque Toronto-Dominion

La Banque a conclu une entente visant la vente, en date du 31 octobre 2003, de 57 succursales situées en Ontario et dans l'Ouest canadien à la Banque Toronto-Dominion (Banque TD). Le prix de vente, payable en espèces, correspond à la valeur aux livres, au 31 octobre 2003, des prêts et autres actifs vendus, moins les dépôts et autres passifs pris en charge, plus une prime de 112 400 000 \$. Un versement préliminaire, basé sur les volumes au 30 septembre 2003 des actifs nets destinés à la vente, était payable le 31 octobre 2003. L'ensemble de ces activités était présenté dans la ligne d'affaires Services financiers aux particuliers.

Valeur nette des actifs cédés:

Actifs identifiables cédés	
Encaisse	8 969 \$
Prêts	1 965 219
Autres éléments d'actif	9 778
Passifs transférés	
Chèques et autres effets en transit, montant net	32 273
Dépôts	1 884 856
Autres éléments de passif	53 277
Valeur nette des actifs cédés	13 560
Excédent du prix de vente sur la valeur nette des actifs cédés (prime)	112 400
Prix de vente	125 960 \$
Composé de :	
Versement préliminaire, reçu comptant	156 521 \$
Ajustement à payer, lié à la baisse des volumes cédés (note 10)	(30 561)\$
Détermination du gain sur cession :	
Excédent du prix de vente sur la valeur nette des actifs cédés (prime)	112 400 \$
Frais associés à la transaction (1)	42 454
Gain sur cession (54 946 000 \$ net des impôts)	69 946 \$

⁽¹⁾ Les frais associés à la transaction incluent notamment des radiations d'immobilisations et de frais différés au montant de 15 958 000 \$, des pertes sur éléments de couverture liés à la gestion du risque de taux d'intérêt, s'élevant à 14 713 000 \$ et des frais liés au transfert des activités et autres frais, pour un montant de 11 783 000 \$. Au 31 octobre 2003, 32 510 000 \$ avaient été encourus.

Acquisition de prêts de Services Financiers Canadian Tire

Le 24 décembre 2002, B2B Trust, une filiale de la Banque, a complété l'acquisition de lignes de crédit à la consommation de marque privée de Services Financiers Canadian Tire appartenant à une autre institution financière pour un montant de 28 427 000 \$, réglée en espèces.

2002

Acquisition d'actifs nets de la Fiducie de la Financière Sun Life inc.

Le 3 septembre 2002, B2B Trust, une filiale de la Banque, et la Banque ont conjointement complété l'acquisition de portefeuilles de prêts hypothécaires et de prêts personnels évalués à environ 28 528 000 \$ et 38 227 000 \$ respectivement de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. En contrepartie, la Banque et sa filiale ont assumé des dépôts d'une valeur d'environ 98 002 000 \$ et ont reçu la somme de 30 882 000 \$, nette des frais d'acquisition d'environ 365 000 \$.

VALEURS MOBILIÈRES

A) ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DU COMPTE DE PLACEMENT

						2003		2002
	En deçà d'un an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Sans échéance déterminée \$	Total \$	%	Total	%
Portefeuille de placement								
Titres émis ou garantis								
par le Canada	370 066	897 683	49 965	_	1 317 714	3,1	1 165 862	3,0
par des provinces	256 497	128 385	8 047	_	392 929	3,0	703 206	3,4
Autres titres de dettes	21 331	87 237	100 927	_	209 495	5,2	71 924	6,0
Actions privilégiées	-	_	_	52 785	52 785	2,1	29 771	1,5
Actions ordinaires								
et autres	-	_	_	54 148	54 148	3,0	63 454	2,2
Titres hypothécaires	-	25 872	11 358	_	37 230	8,2	43 900	7,9
Substituts de prêts	-	-	_	_	_	-	6 468	3,2
·	647 894	1 139 177	170 297	106 933	2 064 301	3,3	2 084 585	3,3
Portefeuille de négociation								
Titres émis ou garantis								
par le Canada	14 400	73 585	91 990	-	179 975		418 958	
par des provinces	69 368	312 567	217 641	-	599 576		367 188	
par des corps municipaux	10 187	9 452	13 684	_	33 323		44 033	
Autres titres de dettes	32 491	25 476	97 266	-	155 233		123 703	
Actions ordinaires								
et autres	-	-	-	-	-		2	
Titres hypothécaires	3 589	29 433	5 446	_	38 468		11 588	
	130 035	450 513	426 027	-	1 006 575		965 472	
	777 929	1 589 690	596 324	106 933	3 070 876		3 050 057	

La classification ci-dessus est établie d'après l'échéance contractuelle des titres.

Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

B) PORTEFEUILLE DE PLACEMENT - GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS

	2003							2002
	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative
Titres émis ou garantis								
par le Canada	1 317 714 \$	142 \$	4 442 \$	1 313 414 \$	1 165 862 \$	1 272 \$	4 \$	1 167 130 \$
par des provinces	392 929	42	206	392 765	703 206	1 276	1 805	702 677
Autres titres de dettes	209 495	2 480	2 580	209 395	71 924	557	404	72 077
Actions privilégiées	52 785	574	900	52 459	29 771	1	843	28 929
Actions ordinaires								
et autres	54 148	191	9 413	44 926	63 454	157	12 785	50 826
Titres hypothécaires	37 230	1 184	_	38 414	43 900	830	_	44 730
Substituts de prêts	_	-	_	_	6 468	_	_	6 468
•	2 064 301 \$	4 613 \$	17 541 \$	2 051 373 \$	2 084 585 \$	4 093 \$	15 841 \$	2 072 837 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003, la variation nette des valeurs mobilières détenues aux fins de placement au montant de 34 327 000 \$ correspond à des acquisitions s'élevant à 30 244 718 000 \$, à des échéances pour 186 997 000 \$ et à des produits de dispositions totalisant 30 092 048 000 \$.

A) PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

					2003
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total des provisions
Prêts personnels	3 646 070 \$	19 594 \$	9 311 \$	19 715 \$	29 026 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 274 128	13 991	3 741	5 611	9 352
Prêts hypothécaires commerciaux	705 101	13 030	6 048	7 561	13 609
Prêts commerciaux et autres	1 571 491	138 571	66 827	20 167	86 994
Provision générale non attribuée	-	-	-	24 196	24 196
	11 196 790 \$	185 186 \$	85 927 \$	77 250 \$	163 177 \$

					2002
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total des provisions
Prêts personnels	3 865 455 \$	24 364 \$	8 563 \$	19 479 \$	28 042 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	6 645 899	14 152	6 952	7 133	14 085
Prêts hypothécaires commerciaux	955 772	26 561	17 216	10 156	27 372
Prêts commerciaux et autres	1 872 901	161 920	99 650	24 356	124 006
Provision générale non attribuée	-	_	-	24 376	24 376
	13 340 027 \$	226 997 \$	132 381 \$	85 500 \$	217 881 \$

En 2003, le placement inscrit au titre de prêts ayant donné lieu à des saisies s'élève à 6 469 000 \$ et le montant de l'annulation des provisions spécifiques y étant associées, à 1 412 000 \$. En 2002, les prêts douteux incluaient des actifs repris de 9 867 000 \$. Les provisions spécifiques relatives à ces actifs repris étaient de 4 377 000 \$.

B) PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2003	2002
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres	Total des provisions spécifiques	Total des provisions spécifiques
Solde en début d'exercice	8 563 \$	6 952 \$	17 216 \$	99 650 \$	132 381 \$	48 512 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée						
à l'état consolidé des résultats	26 267	1 201	1 603	28 929	58 000	111 000
Provision pour pertes sur prêts résultant						
de la cession des succursales	3 453	-	-	1 047	4 500	-
Radiations (1)	(32 327)	(4 963)	(12 874)	(63 216)	(113 380)	(30 924)
Recouvrements	3 355	551	103	417	4 426	3 793
Solde en fin d'exercice	9 311 \$	3 741 \$	6 048 \$	66 827 \$	85 927 \$	132 381 \$

⁽¹⁾ Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés les 31 octobre 2003 et 2002.

C) PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2003	2002
Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres	Provision générale non attribuée	Total des provisions générales	Total des provisions générales
19 479 \$	7 133	\$ 10156	24 356 \$	24 376 \$	85 500 \$	85 000 \$
1 485	151	(1 361)	(4 095)	3 820	-	_
_	_	_	_	(4 000)	(4 000)	_
nt						
(1 499)	(1 673)	(1 234)	(94)	_	(4 500)	_
250	-	-	-	-	250	500
19 715 9	5 611	\$ 7561 \$	20 167 \$	24 196 \$	77 250 \$	85 500 \$
	19 479 5 1 485 	Prêts personnels hypothécaires résidentiels 19 479 \$ 7 133 1 485 151 - - nt (1 499) (1 673) 250 -	Prêts personnels hypothécaires résidentiels hypothécaires commerciaux 19 479 \$ 7 133 \$ 10 156 1 485 151 (1 361) - - - 1t (1 499) (1 673) (1 234) 250 - -	Prêts personnels hypothécaires résidentiels hypothécaires commerciaux commerciaux et autres 19 479 \$ 7 133 \$ 10 156 \$ 24 356 \$ 1 485 151 (1 361) (4 095) - - - - 10 1 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	Prêts personnels hypothécaires résidentiels hypothécaires commerciaux commerciaux et autres générale non attribuée 19 479 \$ 7 133 \$ 10 156 \$ 24 356 \$ 24 376 \$ 1 485 151 (1 361) (4 095) 3 820 - - - - (4 000) nt (1 499) (1 673) (1 234) (94) - 250 - - - - -	Prêts personnels hypothécaires résidentiels Prêts hypothécaires commerciaux commerciaux et autres Provision générale non attribuée Total des provisions générales 19 479 \$ 7 133 \$ 10 156 \$ 24 356 \$ 24 376 \$ 85 500 \$ 1 485 \$ 151 \$ (1 361) \$ (4 095) \$ 3 820 - - - - - - (4 000) \$ (4 000) \$ (4 500) 10 156 -

TITRISATION DES PRÊTS

En vertu du programme de titres hypothécaires prévu à la Loi nationale sur l'habitation, des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), totalisant 39 999 000 \$ (275 646 000 \$ en 2002), ont été titrisés par la création de titres hypothécaires. La Banque a subséquemment vendu la totalité de ces titres hypothécaires (pour 249 144 000 \$ de tels titres en 2002 et a conservé la différence au bilan à titre de valeurs mobilières du compte placement). La Banque a également titrisé pour 401 013 000 \$ en 2002 de prêts hypothécaires résidentiels conventionnels et pour 53 117 000 \$ en 2002 de prêts hypothécaires commerciaux, en vertu d'autres programmes.

Relativement à cette transaction, au cours de l'exercice, la Banque a perçu un produit net en espèces de 39 836 000 \$ (697 555 000 \$ en 2002) et a constaté, au poste Autres revenus, un gain de titrisation de 1 859 000 \$ (9 818 000 \$ en 2002), net des frais liés aux transactions. Le calcul de ce gain tient compte principalement de droits relatifs aux marges d'intérêt excédentaire de 2 529 000 \$ (24 869 000 \$ en 2002), de comptes de réserve de nil \$ (8 017 000 \$ en 2002) et de passifs de gestion de 383 000 \$ (5 198 000 \$ en 2002). La Banque n'a conservé aucune obligation ni droit, concernant la cession des prêts hypothécaires commerciaux effectuée en 2002.

Relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels, les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés se détaillent comme suit :

Hypothèses clés	2003	2002
Taux de remboursement anticipé	11 %	10% à 11 %
Taux de marge excédentaire	2,21 %	1,5 %
Pertes prévues sur prêts hypothécaires résidentiels conventionnels (1)	s/o	0,25 %
Taux d'actualisation	6,45 %	6,5 % à 7,2 %

⁽¹⁾ Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés de 18 175 000 \$ (8 690 000 \$ en 2002). L'amortissement relatif aux passifs de gestion constaté aux résultats est de 2 327 000 \$ (1 454 000 \$ en 2002).

Le 31 octobre 2003, la Banque avait des droits conservés relatifs à ses opérations de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels de 18 002 000 \$ (29 143 000 \$ en 2002). Le tableau suivant présente la sensibilité de la juste valeur des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés au 31 octobre 2003.

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables	2003	2002	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires résidentiels	
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	29	35	
Taux de remboursement anticipé	14,8 %	11 %	
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	192 \$	765 \$	
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	382 \$	1 512 \$	
Taux de marge excédentaire	1,93 %	1,51 %	
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	416 \$	1 191 \$	
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	832 \$	2 382 \$	
Taux de pertes sur créances (1)	0,25 %	0,25 %	
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	97 \$	221 \$	
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	194 \$	403 \$	
Taux d'actualisation	6,5 %	6,9 %	
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	103 \$	55 \$	
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	206 \$	112 \$	

⁽¹⁾ Pertes prévues sur prêts hypothécaires résidentiels conventionnels seulement. Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, s'extrapoler parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou amortir les sensibilités attribuables aux variations dans les hypothèses.

L'encours total des prêts titrisés comptabilisé en vertu des nouvelles normes s'est élevé à 611 393 000 \$ à la fin de l'exercice (738 558 000 \$ à la fin de l'exercice 2002).

L'encours total des prêts titrisés comptabilisés en vertu des anciennes normes s'élevait à 329 120 000 \$ à la fin de l'exercice (842 593 000 \$ à la fin de l'exercice 2002).

6. IMMOBILISATIONS

			2003	2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	773 \$	- \$	773 \$	3 541 \$
Locaux	4 788	249	4 539	13 124
Améliorations locatives	41 449	25 193	16 256	20 490
Matériel et mobilier	69 999	59 088	10 911	13 269
Matériel informatique et logiciels	262 226	180 226	82 000	110 173
	379 235 \$	264 756 \$	114 479 \$	160 597 \$

L'amortissement de l'exercice imputé à l'état consolidé des résultats est de 42 390 000 \$ (39 199 000 \$ en 2002).

La rubrique *Matériel informatique et logiciels* inclut un montant de 3 579 000 \$ (13 712 000 \$ en 2002) relatif à des projets en développement qui ne font pas l'objet d'amortissement.

L ÉCARTS D'ACQUISITION

La variation des écarts d'acquisition se détaille comme suit :

	Services financiers aux particuliers	Services financiers aux entreprises	B2B Trust	Gestion du patrimoine et Courtage	Total
Solde au 31 octobre 2001	53 790 \$	4 771 \$	91 \$	5 400 \$	64 052 \$
Pertes de valeur découlant du test transitoire	_	(4 771)	_	(5 161)	(9 932)
Radiation	_	_	(91)	_	(91)
Solde au 31 octobre 2002	53 790 \$	- \$	- \$	239 \$	54 029 \$
Solde au 31 octobre 2003	53 790 \$	- \$	- \$	239 \$	54 029 \$

Se référer à la note 23 pour la description des lignes d'affaires.

8. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2003	2002
Actifs d'impôts futurs (note 16)	109 730 \$	121 200 \$
Actifs reliés à la titrisation de prêts hypothécaires	46 852	71 899
Intérêts courus à recevoir	79 762	90 334
Montants se rapportant aux instruments financiers dérivés	92 272	63 747
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	36 244	38 272
Contrat de gestion de fonds communs de placement (voir ci-dessous)	1 878	2 630
Comptes à recevoir, frais payés d'avance et autres	145 978	165 127
	512 716 \$	553 209 \$

Réorganisation des fonds communs de placements Iris et R

La Banque a procédé, le 31 décembre 2001, à la réorganisation des Fonds IRIS et des Fonds R. Le contrat de gestion des Fonds IRIS a été vendu à BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., une coentreprise de la Banque et de la Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque, pour un montant de 12 500 000 \$ en espèces et a généré un gain de 2 694 000 \$. À la suite de cette disposition, la Banque conserve uniquement la portion du contrat de gestion relative à sa participation dans la coentreprise. L'amortissement du contrat de gestion de fonds communs de placement imputé à l'état consolidé des résultats, au cours de l'exercice, est de 752 000 \$ (876 000 \$ en 2002).

9. DÉPÔTS

				2003
	Dépôts à vue	Dépôts à préavis	Dépôts à terme	Total
Particuliers	98 543 \$	1 709 566 \$	8 700 483 \$	10 508 592 \$
Entreprises et autres	506 971	123 640	2 153 746	2 784 357
	605 514 \$	1 833 206 \$	10 854 229 \$	13 292 949 \$

				2002
	Dépôts à vue	Dépôts à préavis	Dépôts à terme	Total
Particuliers	105 609 \$	1 879 458 \$	10 022 890 \$	12 007 957 \$
Entreprises et autres	618 792	131 108	2 210 417	2 960 317
	724 401 \$	2 010 566 \$	12 233 307 \$	14 968 274 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un avis lors du retrait par le client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts à préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un avis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

Les dépôts libellés en dollars US totalisent 421 106 000 \$ (303 593 000 \$ en 2002) et les dépôts libellés en d'autres devises étrangères s'élèvent à 1 573 000 \$ (43 061 000 \$ en 2002).

10. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2003	2002
Intérêts courus à payer	467 674 \$	467 361 \$
Passifs reliés à la titrisation de prêts hypothécaires (1)	47 653	96 410
Montants se rapportant aux instruments financiers dérivés	94 692	68 194
Ajustement au prix de vente des succursales (note 2)	30 561	-
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	13 294	10 975
Comptes à payer, frais courus et autres (note 15)	97 610	73 967
	751 484 \$	716 907 \$

(1) Inclut des gains reportés au montant de 4 014 000 \$ (10 475 000 \$ en 2002).

11. DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou annulation des débentures subordonnées est sujet à l'approbation du surintendant des institutions financières du Canada.

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	2003	2002
Juin 2009	7	5,75 %	Remboursables au pair à partir de juin 2004; taux à être révisé en juin 2004 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %.	100 000 \$	100 000 \$
Décembre 2009	8	7,00 %	Remboursables au pair à partir de décembre 2004; taux à être révisé en décembre 2004 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,25 %.	100 000	100 000
Octobre 2010	6	8,90 %	Remboursables au pair à partir d'octobre 2005; taux à être révisé en octobre 2005 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %.	50 000	50 000
Juin 2011	9	6,50 %	Remboursables au pair à partir de juin 2006; taux à être révisé en juin 2006 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,25 %.	150 000	150 000
				400 000 \$	400 000 \$

Les échéances des débentures, en supposant les dates d'échéance les plus hâtives prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit:

2004	100 000 \$
2005	150 000
2006	150 000
	400 000 \$

12. capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries. Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émis et en circulation aux 31 octobre		2003		2002
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 2	-	- \$	4 000	400 \$
Série 7	2 000 000	50 000	2 000 000	50 000
Série 8	2 000 000	50 000	2 000 000	50 000
Série 9	4 000 000	100 000	4 000 000	100 000
Total du capital-actions privilégié	8 000 000	200 000	8 004 000	200 400
Actions ordinaires	23 435 585	246 813	23 408 603	246 230
Total du capital-actions		446 813 \$		446 630 \$

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Actions privilégiées

Conditions liées aux actions

Les actions privilégiées de catégorie A, série 2, étaient à dividende cumulatif à un taux égal au plus élevé de 7 % ou 70 % de la moyenne du taux préférentiel quotidien. Ces actions étaient rachetables au gré de la Banque au prix de 100 \$ l'action. La Banque pouvait également acheter, pour annulation, les actions sur le marché ou par invitation auprès de tous les porteurs jusqu'au maximum du prix de rachat plus les frais d'achat.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 6, étaient à dividende non cumulatif trimestriel de 0,547 \$ par action. À compter du 26 novembre 2001, la Banque pouvait racheter ces actions à un prix de 25 \$ chacune ou les convertir en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant 25 \$ par le plus élevé de 3 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date. À compter du 26 février 2002, chaque action était convertible, au gré du porteur, en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant 25 \$ par le plus élevé de 3 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date; cette conversion pouvait se faire sous réserve du droit qu'avait la Banque d'en effectuer le rachat au comptant ou de trouver d'autres acheteurs.

Les actions privilégiées de catégorie A, séries 7 et 8, comportent un dividende non cumulatif trimestriel de 0,484 \$ par action. Depuis le 15 juin 2003, la Banque peut racheter ces actions à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2005, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque peut aussi, depuis le 15 juin 2003, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées série 7 et 8 en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 3 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date. À compter du 15 juin 2005, chaque action sera convertible, au gré du porteur, en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant 25 \$ par le plus élevé de 3 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date; cette conversion pourra se faire sous réserve du droit qu'a la Banque d'en effectuer le rachat au comptant ou de trouver d'autres acheteurs.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, comportent un dividende non cumulatif trimestriel de 0,375 \$ par action. À compter du 15 décembre 2006, la Banque pourra racheter ces actions à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 décembre 2010, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 décembre 2006, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées série 9 en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

Rachat d'actions privilégiées

Le 30 juin 2003, la Banque a procédé au rachat de la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende cumulatif, série 2, à un prix de 100 \$ par action, pour une contrepartie de 400 000 \$. Ces actions privilégiées rachetées ont cessé, à compter de la date de rachat, de donner droit à des dividendes.

Le 26 novembre 2001, la Banque a procédé au rachat par anticipation de la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 6, à un prix de 25 \$ par action, pour une contrepartie totale de 60 000 000 \$. Ces actions privilégiées rachetées ont cessé, à compter de la date de rachat, de donner droit à des dividendes.

Émission d'actions privilégiées

Le 7 novembre 2001, la Banque a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de série 9, au prix de 25 \$ chacune, soit un prix global de 100 000 000 \$. Le produit net de l'émission s'est établi à 97 885 000 \$.

Actions ordinaires

Émissions d'actions ordinaires

Au cours de l'exercice, 26 982 actions ordinaires (540 663 actions en 2002) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions des employés clés de la Banque pour une contrepartie au comptant de 583 000 \$ (11 990 000 \$ en 2002).

Régime de droits de souscription des actionnaires

La Banque a un régime de droits de souscription des actionnaires (le «régime de droits») destiné à favoriser le traitement équitable des actionnaires advenant toute offre publique d'achat visant la Banque. Les droits de souscription émis en vertu du régime de droits ne peuvent être exercés que lorsqu'une personne, y compris les personnes qui lui sont liées, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % des actions ordinaires en circulation de la Banque ou plus sans se conformer aux dispositions visant les offres autorisées du régime de droits ou sans obtenir l'approbation du Conseil d'administration de la Banque. Advenant une acquisition en pareilles circonstances, chaque droit donnerait, à l'exercice, à son détenteur, exception faite de l'acquéreur et des personnes qui lui sont liées, le droit d'acquérir des actions ordinaires de la Banque avec un escompte de 50 % sur le cours du marché en vigueur à ce moment-là. Aux termes du régime de droits, une offre autorisée est une offre faite au moyen d'une note d'information envoyée à tous les actionnaires de la Banque et est ouverte au moins pendant 60 jours. Si, à la fin des 60 jours, au moins 50 % des actions ordinaires en circulation, autres que celles qui appartiennent à l'initiateur et des personnes qui lui sont liés, ont été déposées, l'initiateur peut souscrire et payer les actions, mais il doit prolonger son offre de dix jours supplémentaires afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions. Dans le cas d'une offre d'achat publique hostile, les droits entraîneront une dilution importante pour la personne qui présente cette offre d'achat publique.

13. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Options d'achat d'actions

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions, des options sont accordées aux employés clés pour l'achat d'actions ordinaires à des prix qui ne devront pas être inférieurs à ceux du marché immédiatement avant la date de l'octroi.

Le droit à lever les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'octroi.

Au 31 octobre 2003, la Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2002), en vue de la levée éventuelle des options d'actat d'actions, dont 68 893 (66 843 en 2002) étaient toujours disponibles.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en circulation de la Banque pour les exercices terminés les 31 octobre :

		2003		2002
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par option	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par option
En circulation, au début de l'exercice	624 554	26,54 \$	1 074 353	24,15 \$
Octroyées	-	- \$	100 000	28,22 \$
Levées	(26 982)	21,62 \$	(540 663)	22,18 \$
Annulées	(2 050)	27,03 \$	(9 136)	22,38 \$
En circulation, à la fin de l'exercice	595 522	26,76 \$	624 554	26,54 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	476 848	26,60 \$	370 891	26,63 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des options en circulation et des options pouvant être levées au 31 octobre 2003.

		Optio	ns en circulation	Options pouvant être levées		
Fourchette des prix de levée	Nombre d'options en circulation	Durée de vie restante contractuelle moyenne pondérée (en années)	Prix de levée moyen pondéré par option	Nombre d'options pouvant être levées	Prix de levée moyen pondéré par option	
15,85 \$ - 19,94 \$	74 234	4,90	18,71 \$	56 135	18,48 \$	
21,35 \$ - 25,14 \$	92 482	5,48	22,23 \$	89 107	22,15 \$	
27,08 \$ - 31,80 \$	428 806	5,81	29,13 \$	331 606	29,17 \$	
	595 522			476 848		

Méthode de la juste valeur

Le 1^{er} novembre 2002, la Banque a adopté prospectivement les recommandations de l'ICCA concernant la constatation d'une charge aux résultats au titre des attributions d'options d'achat d'actions au moyen de la méthode de la juste valeur. La Banque n'ayant pas attribué d'option en 2003, aucune charge n'a été constatée.

Autres régimes de rémunération à base d'actions

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPV) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPV peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPV et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPV s'acquièrent sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de 10 ans. Au cours de l'exercice, une charge de 31 000 \$ (139 000 \$ en 2002) a été comptabilisée relativement à ce régime. Au 31 octobre 2003, il y avait 438 031 DPV (471 663 en 2002) en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 25,25 \$ (25,01 \$ en 2002), dont 286 441 (220 285 en 2002) pouvaient être levés en fin d'exercice. Au 31 octobre 2003, la durée de vie restante moyenne pondérée des DPV était de 5,57 ans (6,59 ans en 2002).

La Banque offre également un régime d'achat d'unité d'actions différé aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ du conseil d'administration. Au 31 octobre 2003, il y avait 13 168 unités en circulation d'une valeur totale de 365 000 \$ (380 000 \$ en 2002). La charge au titre de la rémunération comptabilisée au cours de l'exercice relativement à ce régime a été de 114 000 \$ (181 000 \$ en 2002).

13. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (SUITE)

Régime d'option d'achat d'actions de B2B Trust

En vertu d'un régime d'option d'achat d'actions, B2B Trust accorde des options à ses administrateurs, dirigeants et employés clés, ainsi qu'à des administrateurs et dirigeants de la Banque Laurentienne, pour l'achat d'actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché immédiatement avant la date de l'octroi. Le droit à lever les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus quatre ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'octroi. Au 31 octobre 2003, il y avait 849 000 options (902 500 en 2002) en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 8,92 \$ (8,98 \$ en 2002), dont 252 975 (nil en 2002) pouvaient être levées en fin d'exercice. Au 31 octobre 2003, la durée de vie restante moyenne pondérée des options était de 7,7 ans (8,6 ans en 2002).

Au cours de l'exercice, B2B Trust a attribué 45 000 options pour lesquelles une charge de 43 000 \$ a été reconnue aux résultats consolidés en vertu des nouvelles recommandations de l'ICCA.

$14.\,$ avantages sociaux futurs

Les tableaux qui suivent présentent des informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs offerts par la Banque, incluant les montants constatés au bilan consolidé et les composantes de la charge nette.

		2003		2002
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	231 628 \$	16 403 \$	210 109 \$	16 216 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 530	127	6 551	119
Coût des services passés	-	-	5 816	_
Intérêts débiteurs	16 502	1 055	15 293	1 043
Prestations versées	(10 999)	(1 040)	(10 428)	(975)
Cotisations des employés	3 082	-	3 019	_
Perte actuarielle (gain actuariel)	3 217	5 925	(633)	_
Autres	1 635	-	1 901	_
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	251 595 \$	22 470 \$	231 628 \$	16 403 \$
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	184 014 \$	- \$	198 262 \$	- \$
Rendement réel de l'actif des régimes	13 097	-	(14 397)	_
Cotisations de la Banque	6 002	-	7 115	_
Cotisations des employés	3 082	-	3 019	_
Prestations versées	(10 334)	-	(9 985)	_
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	195 861 \$	- \$	184 014 \$	- \$
Situation de capitalisation				
Capitalisation excédentaire (déficitaire) à la fin de l'exercice	(55 734)\$	(22 470)\$	(47 614)\$	(16 403)\$
Obligation transitoire non amortie	1 111	13 476	1 375	14 297
Coût non amorti des services passés	4 710	-	5 362	_
Perte actuarielle nette non amortie	75 932	5 925	70 280	_
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	26 019 \$	(3 069)\$	29 403 \$	(2 106)\$
Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	36 244 \$	- \$	38 272 \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	10 225 \$	3 069 \$	8 869 \$	2 106 \$
Moyennes pondérées des hypothèses				
Taux d'actualisation	6,75 %	6,75 %	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	7,75 %	-	7,75 %	_
Taux de rendement ayant servi à déterminer la charge au titre des régimes	7,75 %	-	8,00 %	_
Taux de croissance de la rémunération future	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Aux fins de l'évaluation des Autres régimes, le taux moyen de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 10 % pour les soins médicaux et à 3,5 % pour les soins dentaires. Selon l'hypothèse retenue, le taux des soins médicaux serait réduit graduellement à 5 % sur une période de 10 ans.

Aux 31 octobre 2002 et 2003, aucun des régimes de retraite à prestations déterminées n'était entièrement capitalisé.

	2003		2002
Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
1 375 \$	14 297 \$	1 639 \$	15 118 \$
(264)	(821)	(264)	(821)
1 111 \$	13 476 \$	1 375 \$	14 297 \$
	de retraite 1 375 \$ (264)	de retraite régimes 1 375 \$ 14 297 \$ (264) (821)	de retraite régimes de retraite 1 375 \$ 14 297 \$ 1 639 \$ (264) (821) (264)

Composantes de la charge nette au titre des régimes aux 31 octobre :

		2003		2002
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 530 \$	127 \$	6 551 \$	119 \$
Intérêts débiteurs	16 502	1 055	15 293	1 043
Rendement prévu de l'actif des régimes	(16 786)	_	(17 430)	_
Amortissement de l'obligation transitoire	264	821	264	821
Amortissement du coût des services passés	652	-	454	_
Charge du volet à cotisations déterminées	2 361	_	2 276	_
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	1 330	-	(12)	_
Autres	1 635	-	401	_
Charge nette au titre des régimes	12 488 \$	2 003 \$	7 797 \$	1 983 \$

Cession de succursales à la Banque TD

Conformément à l'entente de cession de succursales à la Banque TD (voir note 2), les régimes de retraite des employés visés par la cession n'ont pas été transférés. Les participants n'accumulent plus de nouvelles prestations, mais les droits accumulés à la date de cession demeurent dans les régimes de la Banque jusqu'à ce que l'emploi avec la Banque TD se termine. Parallèlement à la cession de succursales, la Banque a procédé à un ajustement lié à l'indexation des prestations pour ces employés, ce qui a généré une charge additionnelle de 1 500 000 \$, laquelle a été imputée contre le gain sur cession.

15. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Programme de 2003

	Frais engagés au cours de l'exercice	Montant utilisé 3	Solde au 11 octobre 2003
Frais de radiation de matériel informatique et logiciels et de résiliation de baux	15 299 \$	9 355 \$	5 944 \$
Frais de ressources humaines	6 270	3 107	3 163
Total des frais de restructuration	21 569 \$	12 462 \$	9 107 \$

15. FRAIS DE RESTRUCTURATION (SUITE)

Programme de 2001

Les résultats consolidés de 2001 comprenaient des frais de restructuration de 17 540 000 \$ (11 401 000 \$ après impôts). Ces frais incluaient des frais de radiation d'éléments d'actif et de résiliation de baux, des frais d'indemnités de départ et d'autres frais. Le montant contre-passé au cours de l'exercice 2003 concernait des succursales en Ontario et dans l'Ouest du Canada, pour lesquelles la Banque avait prévu encourir des frais de restructuration. Compte tenu du projet de cession initié au début de 2003, les coûts n'ont pas été encourus.

	Solde au 31 octobre 2001	Montant utilisé	Montant contrepassé, net	Solde au 31 octobre 2002	Montant utilisé	Montant contrepassé	Solde au 31 octobre 2003
Frais de radiation d'éléments d'actif							
et de résiliation de baux	6 398 \$	4 284 \$	805 \$	1 309 \$	146 \$	869 \$	294 \$
Frais de ressources humaines	3 282	3 004	(928)	1 206	378	828	-
Autres frais	3 429	2 530	752	147	-	147	-
Total des frais de restructuration	13 109 \$	9 818 \$	629 \$	2 662 \$	524 \$	1 844 \$	294 \$

$16.\,$ impôts sur le revenu

Actif d'impôts futurs

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit :

	2003	2002
Reports prospectifs de pertes fiscales	13 494 \$	11 255 \$
Immobilisations	53 266	53 697
Provision cumulative pour pertes sur prêts	27 724	37 208
Impôt minimum des institutions financières recouvrable	33 312	31 850
Actifs incorporels	5 489	8 893
Charges reportées	(18 214)	(19 451)
Autres écarts temporaires	(5 341)	(2 252)
Actifs d'impôts futurs, net	109 730 \$	121 200 \$

Charge d'impôts

Les principales composantes de la provision pour impôts sur le revenu s'établissent comme suit :

	2003	2002
État consolidé des résultats		
Charge d'impôts exigibles	23 168 \$	21 575 \$
Charge d'impôts futurs		
Modification des taux d'imposition	_	3 716
Création et résorption des écarts temporaires	15 491	7 133
	15 491	10 849
	38 659 \$	32 424 \$
État consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	4 195 \$	5 635 \$
Économie d'impôts futurs	(4 021)	(5 690)
	174 \$	(55)\$

Rapprochement avec les taux prévus par la loi

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le montant en dollars des impôts, par application des taux prévus par la loi, s'établit comme suit :

	2003			2002
	Montant		Montant	
Impôts sur le revenu au taux statutaire	46 730 \$	34,8 %	30 901 \$	37,6 %
Variation résultant de :				
Portion non imposable du gain sur disposition d'actifs	(12 269)	(9,1)	-	_
Revenus provenant des opérations étrangères	(1 771)	(1,3)	(1 285)	(1,6)
Impôt des grandes sociétés	2 703	2,0	3 139	3,8
Modification des taux d'imposition	-	-	3 716	4,5
Économies d'impôts non préalablement comptabilisées	_	-	(2 000)	(2,4)
Autres, net	3 266	2,4	(2 047)	(2,4)
Impôts sur le revenu présentés dans les résultats				
et taux d'imposition effectif	38 659 \$	28,8 %	32 424 \$	39,5 %

Le revenu net d'exploitation d'assurance-crédit réalisé à l'étranger avant le 1^{er} novembre 2003 sera imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme la direction de la Banque ne prévoit pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non répartis puisqu'elle considère ce capital nécessaire aux opérations courantes, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard.

PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE DANS UNE FILIALE

Le 3 juin 2003, B2B Trust a amorcé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. L'avis prévoit l'intention de B2B Trust de procéder à l'achat d'actions ordinaires jusqu'à concurrence de 1 240 000 actions représentant approximativement 5 % de ses 24 844 355 actions ordinaires émises et en circulation au 30 avril 2003. La Banque a annoncé qu'elle n'entendait pas soumettre d'actions ordinaires qu'elle détient en vertu de l'offre. Depuis le début de la période de rachat, B2B Trust a racheté 964 500 actions ordinaires pour une contrepartie de 6 637 000 \$ et, conséquemment, la Banque a augmenté sa participation dans sa filiale de 74,3 % à 77,3 %.

$18.\,$ revenu net par action ordinaire

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation se détaille comme suit :

	2003	2002
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	23 416	23 095
Options d'achat d'actions	41	193
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation après dilution	23 457	23 288

Les actions privilégiées des séries 6, 7, 8 et 9 sont convertibles en actions ordinaires. Ces conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du revenu net dilué par action, puisque la Banque a la possibilité de régler au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et l'expérience passée démontre que la Banque règle au comptant.

Un nombre moyen de 404 220 (85 011 en 2002) options d'achat d'actions n'a pas été considéré aux fins du calcul du revenu net dilué par action ordinaire puisque le prix moyen d'exercice de ces options était supérieur à la valeur marchande moyenne des actions de la Banque au cours de l'exercice.

19. opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants. Les prêts consentis aux administrateurs sont aux conditions du marché pour des risques similaires. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2 %, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés sous la rubrique *Revenu d'intérêt* à l'état consolidé des résultats. Le solde des prêts consentis en vertu de tels contrats s'établit comme suit:

	2003	2002
Prêts hypothécaires	1 131 \$	2 740 \$
Autres prêts	347	1 561
	1 478 \$	4 301 \$

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses affaires, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change, de répondre à la demande de ses clients et de gagner un revenu dégagé de ses activités de négociation, la Banque souscrit divers contrats et engagements tels que décrits ci-après.

Les différents instruments financiers dérivés inclus dans les tableaux suivants se décrivent comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou flottant dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux devises différentes.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt devant être payé ou reçu, calculé sur un montant nominal de référence avec une échéance précise et débutant à une date ultérieure donnée.
- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv) Les contrats à terme normalisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée et à un taux fixe.
- La Banque transige également des dérivés en matière d'actions qui servent de couverture aux dépôts indiciels boursiers.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés. Ces montants ne reflètent pas le potentiel de gain ou de perte lié aux risques de crédit ou de marché de ces instruments.

A) TERME À COURIR

En millions de dollars						2003		2002
	Période	à couvrir jusqu'à	l'échéance					
Montant nominal	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Négociation	Autres que négociation	Négociation	Autres que négociation
Contrats de taux d'intérêt								
Hors cote								
Swaps	6 540 \$	8 144 \$	61 \$	14 745 \$	- \$	14 745 \$	- \$	9 504 \$
Contrats de garantie								
de taux d'intérêt	481	75	-	556	-	556	_	1 300
Options vendues	150	-	_	150	_	150	_	600
Cotés en bourse								
Contrats à terme								
normalisés	699	-	_	699	99	600	302	100
Options achetées	264	-	_	264	264	_	_	_
Contrats de change								
Hors cote								
Swaps de devises	805	101	-	906	906	-	1 664	_
Swaps simultanés								
de taux d'intérêt								
et de devises	_	50	_	50	_	50	_	100
Contrats à terme	436	95	-	531	531	-	591	_
Options achetées	2 339	_	_	2 339	_	2 339	_	963
Options vendues	2 333	-	_	2 333	_	2 333	_	918
Cotés en bourse								
Contrats à terme								
normalisés	14	-	-	14	14	-	32	-
Autres contrats (1)	51	145	-	196	-	196	_	193
	14 112 \$	8 610 \$	61 \$	22 783 \$	1 814 \$	20 969 \$	2 589 \$	13 678 \$

⁽¹⁾ Comprend les dérivés sur actions non cotés en bourse.

B) RISQUE DE CRÉDIT

En millions de dollars			2003			2002
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Montant d'équivalent- crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽³⁾	Coût de remplacement	Montant d'équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	92 \$	134 \$	27 \$	108 \$	148 \$	30 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-	-	_	2	-
Contrats de change						
Swaps de devises	35	46	11	8	14	3
Swaps simultanés de taux d'intérêt						
et de devises	-	2	-	3	6	1
Contrats à terme	8	16	8	2	11	6
Options achetées	6	28	9	4	13	5
Autres contrats (4)	18	32	6	8	23	5
·	159 \$	258 \$	61 \$	133 \$	217 \$	50 \$

- (1) Correspond à la juste valeur marchande favorable, excluant l'incidence des accords généraux de compensation.
- Les instruments négociables en bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.
- (2) Représente la somme du coût de remplacement et d'un montant correspondant au risque de crédit éventuel,
- selon les lignes directrices émises par le surintendant des institutions financières du Canada. (3) Selon les lignes directrices émises par le surintendant des institutions financières du Canada.
- (4) Comprennent les dérivés sur actions non cotés en bourse.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque au titre des instruments financiers dérivés concerne des institutions financières, principalement les banques canadiennes.

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où le coût de remplacement d'une ou plusieurs opérations est positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond au coût pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur advenant un manquement.

Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif pour reflèter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance.

Le montant pondéré en fonction du risque est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie au montant d'équivalent-crédit.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants indiqués aux tableaux A) et B) ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers constatés ou hors bilan de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties consentantes. Il n'existe cependant pas de marché pour une part importante des instruments financiers de la Banque. En conséquence, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

A) JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

En millions de dollars			2003			2002
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart favorable (défavorable)	Valeur comptable	Juste valeur	Écart favorable (défavorable)
Actif						
Liquidités	835 \$	835 \$	- \$	454 \$	454 \$	- \$
Valeurs mobilières	3 071 \$	3 058 \$	(13)\$	3 050 \$	3 038 \$	(12)\$
Actifs achetés en vertu d'ententes						
de revente	882 \$	882 \$	- \$	870 \$	870 \$	- \$
Prêts	11 034 \$	11 198 \$	164 \$	13 122 \$	13 362 \$	240 \$
Engagements de clients en						
contrepartie d'acceptations	235 \$	235 \$	- \$	332 \$	332 \$	- \$
Autres éléments d'actif	216 \$	216 \$	- \$	192 \$	192 \$	- \$
Passif						
Dépôts	13 293 \$	13 500 \$	(207)\$	14 968 \$	15 207 \$	(239)\$
Engagements afférents à des actifs						
vendus à découvert	970 \$	970 \$	- \$	861 \$	861 \$	- \$
Engagements afférents à des actifs						
vendus en vertu d'ententes de rachat	173 \$	173 \$	- \$	448 \$	448 \$	- \$
Acceptations	235 \$	235 \$	- \$	332 \$	332 \$	- \$
Autres éléments de passif	732 \$	732 \$	- \$	706 \$	706 \$	- \$
Débentures subordonnées	400 \$	421 \$	(21)\$	400 \$	427 \$	(27)\$

La juste valeur des éléments qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux flottants est considérée comme étant égale à la valeur comptable.

La juste valeur des valeurs mobilières est fondée sur les cours du marché ; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à partir des cours de titres semblables.

La juste valeur des prêts, dépôts et débentures subordonnées est estimée par actualisation des flux monétaires en utilisant les taux d'intérêt prévalant sur le marché.

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

En millions de dollars			2003			2002
	Juste valeur favorable	Juste valeur défavorable	Montant net	Juste valeur favorable	Juste valeur défavorable	Montant net
COMPTE DE NÉGOCIATION						
Contrats de change						
Swaps de devises	35 \$	(15)\$	20 \$	8 \$	(7)\$	1 \$
Contrats à terme	8	(31)	(23)	2	(5)	(3)
	43	(46)	(3)	10	(12)	(2)
COMPTE AUTRE QUE NÉGOCIATION						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	92	(106)	(14)	108	(145)	(37)
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	(2)	(2)	_	(3)	(3)
Options vendues	_	_	-	_	(1)	(1)
	92	(108)	(16)	108	(149)	(41)
Contrats de change						
Swaps simultanés de taux d'intérêt						
et de devises	_	(5)	(5)	3	(8)	(5)
Options achetées	6	_	6	4	_	4
Options vendues	_	(6)	(6)	_	(3)	(3)
	6	(11)	(5)	7	(11)	(4)
Autres contrats (1)	18	-	18	8	(1)	7
	116	(119)	(3)	123	(161)	(38)
TOTAL	159 \$	(165)\$	(6)\$	133 \$	(173)\$	(40)\$

(1) Comprend les dérivés sur actions non cotés en bourse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés hors bilan est fondée sur les cours du marché ou les prix fournis par les courtiers ; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à l'aide de modèles d'établissement de prix, des prix cotés pour des instruments semblables ou de l'actualisation des flux de trésorerie.

C) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et taux moyens effectifs des éléments au bilan et hors bilan de la Banque.

En millions de dollars								2003
	Flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Liquidités et valeurs								
mobilières	1 235 \$	1 118 \$	103 \$	778 \$	414 \$	159 \$	99 \$	3 906 \$
Taux	2,5 %	2,8 %	3,0 %	3,1 %	3,6 %	5,3 %	_	2,9 %
Actifs achetés en vertu								
d'ententes de revente	882	-	-	-	-	-	-	882
Taux	2,8 %	-	-	_	-	-	-	2,8 %
Prêts	3 494	727	1 575	2 508	2 510	189	31	11 034
Taux	6,5 %	6,1 %	6,2 %	6,6 %	6,6 %	6,9 %	-	6,4 %
Autres actifs	241	178	-	-	-	-	497	916
Taux	-	-	-	-	_	-	-	_
Total	5 852	2 023	1 678	3 286	2 924	348	627	16 738
Taux	4,8 %	3,7 %	6,0 %	5,7 %	6,2 %	6,2 %	_	5,0 %
Passif et capitaux propres								
Dépôts à vue et à préavis	496	74	222	624	624	-	399	2 439
Taux	2,8 %	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %	-	-	0,9 %
Dépôts à terme	-	2 106	3 638	3 356	1 752	2	-	10 854
Taux	-	2,6 %	3,5 %	4,9 %	4,4 %	3,1 %	-	3,9 %
Autres passifs	346	948	406	305	50	25	50	2 130
Taux	0,9 %	0,1 %	1,8 %	3,9 %	4,5 %	6,6 %	-	1,3 %
Débentures, part des								
actionnaires sans contrôle	е							
et capitaux propres	-	38	163	300	100	-	714	1 315
Taux	-	7,7 %	6,5 %	7,1 %	6,0 %	_	_	3,1 %
Total	842	3 166	4 429	4 585	2 526	27	1 163	16 738
Taux	2,0 %	1,9 %	3,3 %	4,4 %	3,5 %	6,2 %	_	3,1 %
Swaps, net	-	(3 240)	1 962	1 085	223	(30)	_	-
Autres instruments								
financiers dérivés	-	69	(14)	(24)	(31)	-	_	-
Écart de sensibilité	5 010 \$	(4 314)\$	(803)\$	(238)\$	590 \$	291 \$	(536)\$	- \$
Écart cumulatif	5 010 \$	696 \$	(107)\$	(345)\$	245 \$	536 \$	- \$	- \$
								2002
Actif	6 001 \$	2 260 \$	2 367 \$	4 108 \$	2 744 \$	352 \$	764 \$	18 596 \$
Taux	4,4 %	3,8 %	5,9 %	6,1 %	7,0 %	6,6 %		5,1 %
Passif et capitaux propres	816	3 712	3 788	5 557	3 375	32	1 316	18 596
Taux	1,2 %	2,5 %	3,3 %	4,2 %	4,0 %	6,6 %	-	3,2 %
Swaps, net	-	(1 415)	357	597	436	25	-	-
Autres instruments						·		
financiers dérivés	-	86	(34)	(52)	_		_	_
Écart de sensibilité	5 185 \$	(2 781)\$	(1 098)\$	(904)\$	(195)\$	345 \$	(552)\$	- \$
Écart cumulatif	5 185 \$	2 404 \$	1 306 \$	402 \$	207 \$	552 \$	- \$	- \$

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les éléments d'actif, de passif et capitaux propres ont été présentés selon la date la plus rapprochée de leur échéance ou de leur réévaluation contractuelle tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimés, à l'exception des éléments suivants:

- Les prêts et les dépôts dont le taux n'est pas indexé sur un taux spécifique et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux de marché sont classés selon l'évolution historique de leur sensibilité.
- Les débentures dont le taux peut être révisé à une date ultérieure sont classées à la date de réévaluation du taux; celles dont le taux n'est pas révisable sont classées à leur date d'échéance.
- Les actions privilégiées sont présentées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

D) CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres peut influencer leurs aptitudes à respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre :

	2003	2002
Québec	64 %	53 %
Autres provinces du Canada	36 %	47 %
Total	100 %	100 %

Aucun type d'industrie n'a représenté plus de 3 % (3 % en 2002) du total des prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

22. engagements, éventualités et garanties

A) ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients.

Les engagements de crédit non utilisés représentent un engagement de la Banque de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit, soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquelles elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

2003	2002
Engagements de crédit non utilisés 2 485 170	\$ 2 227 547 \$
Lettres de crédit documentaire 13 470	\$ 19 958 \$

B) GARANTIES

i) Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée de l'échéance de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élève à 65 445 000 \$ au 31 octobre 2003.

ii) Instruments financiers dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger face à des fluctuations de taux de change, la Banque utilise des options vendues (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais ne leur impose pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. La durée à l'échéance de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'élève à 862 945 000 \$ au 31 octobre 2003.

iii) Ententes d'indemnisation avec des administrateurs et des dirigeants

Les règlements généraux de la Banque contiennent un engagement d'indemniser les administrateurs et les dirigeants, les anciens administrateurs et dirigeants et les personnes qui, à la demande de la Banque, ont agi à titre d'administrateur ou de dirigeant ou liquidateur pour une entité dont elle est l'actionnaire ou le créancier. Cet engagement vise à les indemniser, dans la mesure où la loi le permet, de tous les frais et de toute obligation, charge ou somme versée en règlement d'une réclamation ou de dommages-intérêts découlant de toute poursuite ou procédure judiciaire, administrative ou d'enquête dont les administrateurs et dirigeants pourraient faire l'objet à la suite de l'exécution de leurs fonctions. La durée de ces ententes d'indemnisation est assujettie aux limites légales ou réglementaires applicables. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Banque d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties, et aucune provision spécifique n'est comptabilisée à leurs égards. La Banque a acquis une assurance responsabilité relativement à ces administrateurs et dirigeants.

iv) Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit des ententes d'indemnisation aux contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à compenser les contreparties des coûts encourus en raison de changements de lois et de règlements (y compris l'impôt) ou en raison de litige ou de sanctions statutaires qui peuvent être imposés par la contrepartie à la suite de transactions. La durée de l'échéance de ces ententes d'indemnisation varie selon les contrats. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement significatif en vertu de telles indemnisations et aucune provision spécifique n'est assignée afin de couvrir des pertes potentielles.

C) ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissent comme suit :

	Locaux	Contrats de services informatiques	Autres
2004	20 816 \$	19 801 \$	2 718 \$
2005	18 069	20 188	917
2006	15 073	13 543	917
2007	13 492	14 353	917
2008	9 435	15 326	611
Par la suite	15 616	52 439	-
Total	92 501 \$	135 650 \$	6 080 \$

Tel que défini aux contrats de services importants, la Banque peut mettre fin aux ententes dans certaines circonstances.

22. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

D) LITIGES

La Banque et ses filiales sont engagées dans diverses poursuites judiciaires en cours, lesquelles découlent d'activités normales d'affaires. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines actions en dommage, notamment en relation avec le rôle d'une de ses filiales à titre de fiduciaire nominal dans ses opérations d'administration de portefeuilles ainsi que des demandes d'autorisation de recours collectifs en relation avec l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurances, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

E) NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Des éléments d'actifs de 260 911 000 \$ (333 465 000 \$ en 2002) ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement. De plus, la Banque a conclu des ventes de valeurs mobilières en vertu d'ententes de rachat comptabilisées à titre d'emprunt assorti de garantie pour un montant de 173 246 000 \$ (447 862 000 \$ en 2002).

23. INFORMATION SECTORIELLE

À la suite de la réorganisation de ses activités en 2002, la Banque offre ses services par le biais de quatre lignes d'affaires : les Services financiers aux particuliers, les Services financiers aux entreprises, B2B Trust et la Gestion du patrimoine et Courtage.

Les Services financiers aux particuliers couvrent toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement, de financement et de produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, le réseau électronique et le centre d'appels, ainsi que le financement aux points de vente, les dépôts et prêts hypothécaires provenant de courtiers, à travers le Canada. Cette ligne d'affaires englobe également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance et les services de fiducie.

Les Services financiers aux entreprises offrent le financement commercial et des financements plus importants au sein de syndicats bancaires, ainsi que du financement hypothécaire commercial, du crédit-bail, de l'affacturage et d'autres services.

B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires à travers le Canada.

La Gestion du patrimoine et Courtage comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et la quote-part de la Banque dans la coentreprise BLC – Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.

La catégorie *Autres* comprend les activités de trésorerie et de titrisation et les autres activités de la Banque dont les revenus et les frais ne sont pas attribuables aux lignes d'affaires susmentionnées.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement institutionnels qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêt sont rapprochés des revenus auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

Les résultats des Services financiers aux intermédiaires, inclus auparavant dans le même secteur que B2B Trust, sont désormais intégrés aux résultats des Services financiers aux particuliers. Les résultats correspondants de 2002 ont été reclassés afin d'en assurer la conformité avec la présentation adoptée en 2003.

	Services financiers aux particuliers	Services financiers aux entreprises	B2B Trust	Gestion du patrimoine et Courtage (2)	Autres ⁽³⁾	Total
Revenu net d'intérêt	274 167 \$	62 797 \$	46 815 \$	1 256 \$	(41 809)\$	343 226 \$
Autres revenus	95 227	29 766	15 715	29 715	116 297	286 720
Revenu total	369 394	92 563	62 530	30 971	74 488	629 946
Provision pour pertes sur prêts	28 834	27 516	1 650	-	(4 000)	54 000
Frais autres que d'intérêt	312 903	34 750	37 627	19 373	37 127	441 780
Revenu avant impôts sur le revenu						
et part des actionnaires sans						
contrôle dans le revenu net						
d'une filiale	27 657	30 297	23 253	11 598	41 361	134 166
Impôts sur le revenu	10 853	11 958	8 631	2 865	4 352	38 659
Part des actionnaires sans contrôle						
dans le revenu net d'une filiale	_	-	3 640	-	_	3 640
Revenu net	16 804 \$	18 339 \$	10 982 \$	8 733 \$	37 009 \$	91 867 \$
Actif moyen (1)	10 986 717 \$	2 693 434 \$	2 637 578 \$	1 367 399 \$	862 893 \$	18 548 021 \$
Prêts moyens (1)	10 762 710 \$	2 154 194 \$	2 094 479 \$	9 \$	(2 196 895)\$	12 814 497 \$
Dépôts moyens (1)	10 975 978 \$	36 999 \$	2 359 322 \$	257 \$	1 845 962 \$	15 218 518 \$
Ratio d'efficacité (4)	84,7 %	37,5 %	60,2 %	62,6 %	s/o	70,1 %

						2002
	Services financiers aux particuliers	Services financiers aux entreprises	B2B Trust	Gestion du patrimoine et Courtage	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	295 013 \$	67 424 \$	54 943 \$	194 \$	(71 598)\$	345 976 \$
Autres revenus	100 349	41 496	16 850	23 064	72 684	254 443
Revenu total	395 362	108 920	71 793	23 258	1 086	600 419
Provision pour pertes sur prêts	27 549	82 701	750	_	_	111 000
Frais autres que d'intérêt	298 830	37 252	36 903	21 682	12 666	407 333
Revenu (perte) avant impôts sur						_
le revenu et part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net						
d'une filiale	68 983	(11 033)	34 140	1 576	(11 580)	82 086
Impôts sur le revenu (récupération)	27 341	(4 462)	13 476	687	(4 618)	32 424
Part des actionnaires sans contrôle						
dans le revenu net d'une filiale	_	_	5 318	_	_	5 318
Revenu (perte) net(te)	41 642 \$	(6 571)\$	15 346 \$	889 \$	(6 962)\$	44 344 \$
Actif moyen (1)	11 434 358 \$	2 999 455 \$	2 540 482 \$	1 313 442 \$	282 496 \$	18 570 233 \$
Prêts moyens (1)	11 208 360 \$	2 490 370 \$	2 154 112 \$	11 \$	(2 728 594)\$	13 124 259 \$
Dépôts moyens (1)	10 635 542 \$	43 347 \$	2 260 088 \$	285 \$	2 027 933 \$	14 967 195 \$
Ratio d'efficacité (4)	75,6 %	34,2 %	51,4 %	93,2 %	s/o	67,8 %

⁽¹⁾ Les éléments d'actif et de passif sont présentés sur la base de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière. (2) Comprend le gain avant impôts de 8,5 millions \$ (6,7 millions \$ net des impôts) sur la vente d'actions de TSX Group inc. (3) Comprend le gain sur cession de succursales de 69,9 millions \$ (54,9 millions \$ net des impôts) et les frais de restructuration de 19,7 millions \$ (12,8 millions \$ net des impôts). (4) Correspond aux frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.